

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-0022 DU 29 JANVIER 2008

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO,
Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale
de l'intérim du Président de la République pour
compter du 29 janvier 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Addis-Abéba (Ethiopie).

.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.